

## Communauté des Communes de la Haute-Saintonge

# **Compte-rendu d'exécution des délégations**

*Le Président fait part des décisions qu'il a prises depuis la dernière Assemblée Communautaire, en vertu de la délibération n°37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant :*

**Point 1, effectuer les demandes de subventions au profit de la communauté et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires :**

La Communauté des communes de la Haute Saintonge a pour projet de protéger, valoriser les vestiges de la villa gallo-romaine, grâce à une structure de protection équipée de panneaux solaires pouvant alimenter le centre aqua-ludique des Antilles à proximité.

Le projet vise simultanément à :

- protéger et valoriser ce patrimoine historique
- déployer la transition énergétique avec l'installation de photovoltaïque sur la toiture pour de l'autoconsommation aux Antilles
- enrichir l'offre touristique avec la valorisation d'un site archéologique et un équipement respectueux des démarches environnementales, qui répondra aux critères des bâtiments de France et de la zone de protection environnementale (vallée de la Seugne en zones Natura 2000 et PPRI-Plan de Prévention du Risque Inondation).

La Communauté des Communes souhaite confier à deux bureaux d'études, aux compétences spécifiques, des missions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- l'étude de protection et valorisation archéologique
- l'étude et l'accompagnement à la mise en place de l'installation photovoltaïque.

Le coût de cette opération est estimé à 27 600 € HT et susceptible de bénéficier d'une aide des fonds européens au titre de LEADER à hauteur de 64% du coût éligible. Le Président décide de solliciter une aide LEADER de 64% soit 17 664 €, 36% soit 9936€ en autofinancement.

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de subvention n°2022/17288120 avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'opération « Déploiement du réseau des Plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine ». Cette convention donne à la CDCHS une subvention d'un montant de 93.892 €.

La convention est valable 18 mois à compter de la signature et s'applique aux dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

**Point 2, créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Monsieur Luc CHAUVET en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 5 avril 2022 au 2 septembre 2022,
- Madame Sylvie ZUCCOTTI en tant qu'Assistante comptable du 11 avril au 10 octobre 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Monsieur AUDEBEAUD Louison en tant qu'Agent itinérant du 20 juin au 21 août 2022,
- Madame WACHE Marie-Nils en tant qu'agent d'accueil du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2022,
- Madame HERVÉ Marine en tant qu'Agent d'accueil touristique du 08 juillet au 31 août 2022,
- Monsieur BEUNET Marc en tant qu'Agent d'accueil touristique du 08 juillet au 31 août 2022,
- Madame RÉJANT Manon en tant qu'Agent de Médiathèque 04 au 31 juillet 2022,
- Madame CORMELIER Jade en tant qu'Agent de Médiathèque du 04 au 31 juillet 2022,
- Madame DAGANAUD Emma en tant qu'Agent de Médiathèque du 1er au 31 août 2022,
- Madame VEAUX Agathe en tant qu'Agent de Médiathèque du 1er au 31 août 2022.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour le remplacement momentané d'un agent en congé de maladie ordinaire, avec:

- Madame Gaëlle VARIOT en tant qu'agent administratif au sein du service comptabilité du 1er au 31 mai 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DOUTEAU Flore sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien aux Antilles pour une durée de 12 mois soit du 04/04/2022 au 03/04/2023,
- Monsieur GIRARD Maxime sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'accueil à Pons et autres sites communautaires pour une durée de 12 mois du 05/04/2022 au 04/04/2023,
- Madame ZIANE Angélique sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 08/04/2022 au 07/08/2022,
- Monsieur EYSSON Fabien sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2022 au 31/08/2022,
- Monsieur BRIAUD Eric sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2022 au 30/09/2022,
- Messieurs COMBAS Christian et FURET Tony sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/05/2022 au 31/08/2022,
- Messieurs MALOSSE Thierry et MANNIER Alain sous la forme de contrats à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents de restauration du patrimoine pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2022 au 30/11/2022,
- Monsieur PRÉVOT Frédéric sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts pour une durée de 6 mois soit du 01/05/2022 au 31/10/2022,
- Madame LAFOND Lucile sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'animatrice à la Maison de la Forêt pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2022 au 30/04/2023,
- Madame DUQUESNOIS Lola sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux et espaces verts pour une durée de 12 mois soit du 01/05/2022 au 30/04/2023,
- Monsieur THIEBAULT Mickaël sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 2 mois soit du 01/05/2022 au 30/06/2022,
- Monsieur LAFLEUR Tony sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois du 01/05/2022 au 31/08/2022,
- Monsieur DEMOURON Pascal sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments à la Maison de la Forêt pour une durée de 6 mois soit du 01/05/2022 au 31/10/2022,
- Monsieur NAUD Romuald sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 07/05/2022 au 06/09/2022,
- Madame VERDIER Graziella sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie pour une durée de 12 mois soit du 01/06/2022 au 31/05/2023,
- Madame RENOUX Viviane sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/06/2022 au 30/09/2022,
- Madame CONSTANTIN Alexia sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 2 mois soit du 11/06/2022 au 10/08/2022,
- Madame MOY Marina sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'accueil aux Antilles pour une durée de 6 mois soit du 02/06/2022 au 01/12/2022,
- Monsieur BROSSARD Lucas sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 6 mois soit du 01/06/2022 au 30/11/2022,
- Monsieur DA COSTA AMARO Joao Pedro sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 07/06/2022 au 06/10/2022,
- Monsieur GLÉNISSON Steven sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 12/06/2022 au 11/10/2022,
- Madame DUBRAUD Nadège sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent des espaces verts à Mysterra pour une durée de 6 mois soit du 11/06/2022 au 10/12/2022,
- Monsieur ERB Cédrik sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien des berges de rivières une durée de 6 mois soit du 01/07/2022 au 31/12/2022,

**Point 3, accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle :**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle intitulée :

- « Gestion de conflits » avec l'organisme PSF SOLUTION de Saint-Hilaire de Villefranche pour messieurs BEN ABDALAH Hedi, CHÉRAT Dimitri, LEROUX Bruno, MARCOU Laurent, TOUILLON Bertrand et mesdames DICKFOSS Liliane, LABEYRIE Émeline, MERCIER Chantal, le 28 mars 2022 pour un montant net de 990,00 €.
- « Gestion de conflits » avec l'organisme PSF SOLUTION de Saint-Hilaire de Villefranche pour messieurs BURGAUD Damien, DELAGE Anthony, DUBROCA Cyril, HEMARA Faical, JACQUIAUD Florian, MIGNARD Victorien, MONTAUZIER Michel, PAPINEAU Quentin et madame CAILLEAU Laura, le 29 mars 2022 pour un montant net de 990,00 €.
- « Entretien des locaux » avec la MFR Services de Chevanceaux pour mesdames CARPENTIER Nathalie, CILIA Patricia, CONSTANTIN Alexia, DEGUILLAUME Sandrine, DUCOUSSET Patricia, LAFFORGUE Mélanie, RAIGNIER Sonia et SEGUIN Lauryne, les 6 et 7 avril 2022 pour un montant net de 1 344,00 €.
- « Maintenance du petit matériel utilisé en JEV » avec l'organisme VALLART Hugues de Saint Pierre d'Eyraud (24) pour messieurs GAUTIER-VOURIOT Jordan, GERVAIS Patrice, GUILLOT Jérémy, AUBRE Jérémy, BRIAUD Éric, LAGARDE Jonathan, BAILLET Jérémy et OUZENEAU Didier, du 25 au 27 avril 2022 pour un montant net de 4 680,00 €.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :

- Madame PUJOL Séléna du 19 au 29 avril 2022 à l'entretien du Parc Mysterra.
- la Mission locale de Haute-Saintonge et madame SIMON Marine-Océane du 2 au 29 mai 2022 à l'Institut des Antilles.
- la SAS Jabeau (Bricomarché) de Montendre et Monsieur Eric NAUD du 18 au 22 avril 2022.
- la commune de Le Fouilloux et Monsieur BRIVAL Rémy du 16 au 27 mai 2022 pour découvrir le poste d'agent communal polyvalent.
- la commune de Meux et madame CONSTANTIN Alexia du 13 au 24 juin 2022 pour découvrir le classement et l'archivage de documents administratifs ainsi que l'entretien des espaces verts.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée Jacques Bujault de Melle (79) et monsieur DANJOU Louis du 13 au 29 avril et du 06 juin au 03 juillet 2022 au Pôle nature de Vitrezay,
- la MFR de la Saintonge et de l'Aunis de saint Genis de Saintonge et madame REJANT Manon du 19 avril au 04 juin 2022 à la Médiathèque,
- La MFR de Triac Lautrait (16) et monsieur RICHARD Anthonin du 2 mai au 1er juillet 2022 au Chantier Haute-Saintonge fleurie,
- la MFR Services de Chevanceaux et madame ROBIN Jamie-Lynn du 17 mai au 17 juin 2022 au Parc Mysterra,
- le Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc le Chapus et monsieur GOUJON Sullivan du 23 mai au 8 juillet 2022 à la Maison de la Forêt,
- le Lycée Émile Combes de Pons et madame PIGNON Elise du 6 au 25 juin 2022 à la déchetterie de Pons,
- l'École esthétique « ETPA » de Saintes et madame SOARES Lyna du 7 au 25 juin 2022 à l'Institut des Antilles,
- le Centre de formation « Hommes et Savoirs » de Royan et madame SPEYBROUCK Laurae du 20 juin au 1er juillet 2022 à l'Institut des Antilles,
- le Collège Sainte-Marie de Barbezieux et monsieur AUDEBEAUD-TAUAUX Paul du 27 juin au 1er juillet 2022 au Service Culture,
- le LEGTA de Montmorot (39) et monsieur LEMOR Ulrik du 4 au 30 juillet 2022 au Pôle nature de Vitrezay,

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de bénévolat, concernant les montgolfières, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 avec :

Equipier :

- M. LESSOURD Christian

**Point 4, passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame Amandine LEMOINE, à compter du 1er avril 2022, en vue d'une revalorisation de salaire,
- Monsieur Christophe PAPONNAUD, à compter du 1er avril 2022, en vue d'une revalorisation de salaire,
- Monsieur Romain BIENVENU, à compter du 1er mai 2022, en vue d'une revalorisation de salaire,
- Monsieur Laurent DIOUF, à compter du 1er mai 2022, en vue d'une revalorisation de salaire,
- Madame LAHONTA Rachel, à compter du 1er avril 2022 en vue d'une modification des missions,
- Madame LAUMONT Eva, à compter du 1er avril 2022 en vue d'une modification des missions,
- Monsieur MIGNARD Victorien, à compter du 1er mai en vue de la modification de la durée du temps de travail hebdomadaire,
- Madame CAILLEAU Laura en vue de la modification de la durée du temps de travail hebdomadaire à compter du 1er mai 2022,
- Madame EBAHI Sabrina en vue de la modification de la répartition des horaires à compter du 1er juin 2022,
- Monsieur Laurent COCUAU, à compter du 1er juin 2022, en vue d'une revalorisation de salaire.
- 

Considérant le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 (publié au J.O. du 21/04/2022) portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec les agents suivants :

AGENTS CDCHS :

- Madame AMSELLEM Elsa ;
- Madame BOUCHET Emmanuelle ;
- Monsieur CADUCEAU Serge ;
- Monsieur CONTAMIN Jean-François ;
- Madame COSSON Emmanuelle ;
- Madame DARDY Élodie ;
- Monsieur JEAN Bruno ;
- Monsieur MERCIER Alexandre ;
- Monsieur NOCQUET Maximilien ;
- Monsieur NOLET Justin ;
- Madame PUBLIE Camille ;
- Madame SCHEIRLINCK Victoria ;
- Madame TABLEAU Gwenaële ;
- Monsieur TOURNEUR Valentin ;
- Madame VARIOT Gaëlle ;
- Monsieur VAUSSY Stéphane

AGENTS service « Ordures Ménagères » :

- Monsieur CHERAT Dimitri ;
- Madame DICKFOSS Liliane ;
- Monsieur DUBROCA Cyrille ;
- Monsieur GAUMET Nicolas ;
- Monsieur LE MEUT Nicolas ;
- Monsieur MENEZES Baptiste ;
- Madame MERCIER Chantal ;
- Monsieur MONTAUZIER Michel ;
- Monsieur PAPINEAU Quentin ;
- Monsieur TAGUET Thierry

afin de mettre à jour l'indice majoré : indice majoré 352 (indice brut 382), avec effet au 1er mai 2022.

**Point 5, signer les conventions de mise à disposition de personnel de la CDCHS :**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Madame MAZEREEUW Sabine en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,

- Madame CARLIER Evelyne en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Madame SAVIN Christelle en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Madame TARTOUÉ Maurine en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Madame LYS Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1er au 30 avril 2022, du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Madame CELAT Jocelyne en tant qu'agent d'entretien du 15 au 25 avril 2022,
  - Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
  - Monsieur MICHAUD Stéphane en tant que conducteur BOM du 1er au 31 mai 2022, du 1er au 30 juin 2022,
- Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec ADWORK'S pour Madame MERCIER Alana en tant que serveuse du 16 avril au 2 mai 2022.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Monsieur PRÉVOT Frédéric du 01/05/2022 au 31/10/2022, avec la commune de Clérac,
- Madame DUQUESNOIS Lola du 01/05/2022 au 30/04/2023, avec la commune de Champagnac,
- Madame VERDIER Graziella du 01/06/2022 au 31/05/2023, avec la commune de Pouillac,
- Monsieur FRANÇOIS Nicolas du 04 juillet au 1er septembre 2022, avec la commune de Jonzac,

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition d'agents :

-Dans le cadre du chantier d'insertion "Haute Saintonge Fleurie" avec les communes suivantes :

- Allas Champagne

-Pour l'année 2022, dans le cadre de travaux de nettoyage en espace vert et en rivière avec les syndicats et communes suivants : Espace Vert Nord : SIVOM

**Point 7, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer :

-avec ATLANTAS le renouvellement de contrat d'assurance, concernant les montgolfières, à compter du 15 juillet 2022 pour une durée d'un an.

Cette assurance comprend les montgolfières F-HCGC, F-HIPF, F-HJON, pour un montant total annuel de 4971,90 €.

-une convention de coproduction avec AL PRODUCTION du 15 avril 2022 au 31 décembre 2022.

La CDCHS prendra en charge 50% du montant des 5 films 2022, soit 7.250€ HT.

-avec 1SPATIAL (anciennement GEOMAP IMAGIS) un avenant n°1 prenant effet au 1<sup>er</sup> mai 2022, jusqu'au 31 décembre 2022. Le montant de cet avenant augmentant la capacité d'hébergement du serveur, est de 150,41 €.

-pour la pépinière d'entreprises de Mirambeau, avec EDF un contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïques et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité « S17V2-0-0 ». Ce contrat prendra effet le 12 octobre 2021 et se terminera le 11 octobre 2041.

- un devis avec SOLURIS, pour la souscription d'une Fibre SFR au siège de la CDCHS ainsi qu'à la résidence Philippe. Le montant de ce devis est de 1339,20 € TTC, et comprend les différents abonnements mensuels ainsi que les frais de mise en service d'un montant de 120 € (qui ne seront facturés qu'une fois à l'installation).

-avec l'Association de Sauvetage Secourisme des Antilles de Jonzac (ASSAJ),

- une convention n° 162905 pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la Coupe d'Europe de Montgolfières pour le 4 août 2022 à la Genétouze.

- une convention n° 162906 pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour la Coupe d'Europe de Montgolfières pour le 6 août 2022 à St Germain de Lusignan.

Les montants de ces deux prestations seront conformes aux devis correspondants à ces dates, établis par l'ASSAJ.

- une demande de prestation gratuite auprès du CEREMA pour une contribution aux missions de l'ANCT. Cette prestation de 5 jours est gratuite.
- avec Alpes Contrôle, un avenant n°1 au contrat de contrôle technique construction pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment à Jonzac. Cet avenant inclut une augmentation de 350 € HT sur le coût total.
- pour le Pôle sécurité et des sports mécanique de Haute Saintonge :
- un contrat d'entretien des espaces verts avec la société Lambert Espace Vert. Ce contrat d'une durée de 12 mois prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le tarif de chaque prestation est spécifié dans la convention : ces prestations seront effectuées autant de fois que nécessaire dans l'année.

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 17.516,46 € HT soit 19.268,11 € TTC, (10% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 25 mai 2022 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 21 novembre 2022 ;

Considérant que 1 offre est parvenue d'Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC (15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article unique :** D'attribuer le marché « Natation en Haute-Saintonge : transports d'été » au candidat ayant remis la seule offre, soit Autocars CHAINTRIER sarl, 34 avenue Mac Créa Fletcher, 17500 JONZAC pour le montant d'offre contrôlé de 15.316,22 € HT soit 16.847,84 € TTC, (10% TVA).

**Point 8, passer les contrats avec les différents partenaires pour l'organisation de spectacles communautaires qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer dans le cadre des Estivales ;

- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le samedi 18 juin à Coux .Le montant de ce contrat est de 1.424,25 € TTC.
- Un contrat d'engagement avec *Take the biscuit*, pour le 21 juin à Cercoux .Le montant de ce contrat est de 890 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *Association UNI-SON* , pour le 1<sup>ER</sup> juillet 2022 à Chepniers .Le montant de ce contrat est de 1.400 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 2 juillet 2022 à Lussac.Le montant de ce contrat est de 1.424,25 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie O kazoo*, pour le 2 juillet 2022 à la Maison de la Vigne (Archiac) .Le montant de ce contrat est de 750 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *Association UNISISTA Production*, pour le 2 juillet 2022 à Champagnolles .Le montant de ce contrat est de 2.250 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie O kazoo*, pour le 3 juillet 2022 à Expiremont. Le montant de ce contrat est de 0 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 22 juillet 2022 à St Palais de Phiolin. Le montant de ce contrat est de 1.424,25 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 22 juillet 2022 à Montlieu la Garde. Le montant de ce contrat est de 2.637,50 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *A.S.O.P*, pour le 5 août 2022 à Boresse et Martron. Le montant de ce contrat est de 1.300 € TTC.

- Un contrat d'engagement avec *Nutbush*, pour le 14 août à Fontaines d'Ozillac .Le montant de ce contrat est de 800 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 19 août 2022 à la Maison de la Forêt (Montlieu la Garde). Le montant de ce contrat est de 1.993,95 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 26 août 2022 à Bussac Forêt. Le montant de ce contrat est de 1.371,50 € TTC.
- Un contrat d'engagement avec *Take the biscuit*, pour le 7 août juin à St Germain de Vibrac .Le montant de ce contrat est de 890 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 28 août 2022 à St Hilaire du Bois. Le montant de ce contrat est de 1.424,25 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie O KAZOO*, pour le 3 septembre à St Martial sur Né. Le montant de ce contrat est de 1.960 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *L'Arche en sel*, pour le mardi 19 juillet à Vitrezay. Le montant de ce contrat est de 2.650 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des 5 artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie Lune d'AILES*, le 10 septembre à Neuillac. Le montant de ce contrat est de 1.500 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'association ECMA*, pour le 16 juillet à Brie sous Archiac. Le montant de ce contrat est de 1.300 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, le 27 août 2022 à La Genétouze. Le montant de ce contrat est de 1.200 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie OKAZOO*, le 11 septembre 2022 à Montlieu-la-Garde. Le montant de ce contrat est de 650 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 11 juin à St Palais de Négrignac. Le montant de ce contrat est de 1.477 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *SONOTEK*, pour le 25 juin à Lorignac. Le montant de ce contrat est de 1.477 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un devis pour la compagnie *BOHEMIA*, pour le 10 juin à Jonzac, d'un montant de 450 € TTC.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie Théâtre Bouche d'Or*, pour le 24 juillet à Boscammant. Le montant de ce contrat est de 1.410,88 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie Théâtre Bouche d'Or*, pour le 3 juin à Chadenac. Le montant de ce contrat est de 1.340,92 € TTC. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *l'Association Blue Jazz*, pour le 20 août à St Dizant du Bois. Le montant de ce contrat est de 1.400 €. La CDCHS assurera également les repas des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *La Compagnie Okazoo*, pour le 9 juillet à Neulles. Le montant de ce contrat est de 1.200 € TTC. La CDCHS assurera également les repas et les boissons des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *TDK Prod*, pour le 29 juillet à Pons. Le montant de ce contrat est de 2.000 €. La CDCHS assurera également les repas et les boissons des artistes.
- Un contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle avec *L'Association JOER*, pour le 18 septembre. Le montant de ce contrat est de 2.500 €. La CDCHS assurera également les repas et les boissons des artistes.

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Agence Tandem Prod pour la fête de la voie verte qui aura lieu le 11 septembre 2022 à St Palais de Négrignac. Le montant de ce contrat est de 5.275€ TTC.

**Point 9, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes :**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer avec le Syndicat de la Voirie 17 :

- Un avenant n°2 à la convention pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de conception et réalisation des travaux concernant la première tranche des travaux d'extension de la ZA Aéronautique de Jonzac-Neulles. Le montant des travaux complémentaires induits par cet avenant est de 110.859, 12 € HT.

**Point 10, signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes :**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des Communes de l'Estuaire pour la réalisation des actions concernant les « Sentiers des Arts 2022 » programmées à compter du 10 septembre jusqu'au 14 novembre 2022.

**Point 12, décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :
  - SAS PIT STOP, pour des locaux d'une surface totale de 188 m<sup>2</sup>, situés dans la pépinière d'entreprises de La Genétouze. Cette AOT débutera le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel de cette mise à disposition est de 708 € TTC (dont 90 € HT de charges communes).
  - SARL CATHONIC, pour des locaux d'une surface totale de 183 m<sup>2</sup>, situés dans la pépinière d'entreprises de La Genétouze. Cette AOT débutera le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel de cette mise à disposition est de 828 € TTC (dont 60 € HT de charges communes).
  - SASU DG ELEC, pour la signature d'une AOT concernant l'atelier n°2 de la pépinière d'entreprises de Montendre. L'AOT débute le 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée de 12 mois.  
La redevance mensuelle est de 287 € HT auxquels s'ajoute une participation aux charges communes de 80 € HT/mois.
- un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communautaire non constitutive de droits réels avec :
  - Les Rois Gourmets pour l'occupation du restaurant de Vitrezay, à compter du 6 avril 2022 pour une durée de 12 mois.  
La participation financière demandée pour cette mise à disposition est de 2 500 € pour couvrir la consommation d'eau et électricité sur l'année, ainsi qu'une redevance de 2% du chiffre d'affaires réalisée.
  - Horizons Bois et Forêt, pour l'occupation de locaux à la Maison de la Forêt, une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux.
  - Syndicat des producteurs et artisans des trois monts, pour l'occupation de locaux à la Maison de la Forêt, une durée d'un an à compter du 6 juin 2022. Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux.
  - Association culture et animations en pays Montlieuonais, pour l'occupation de locaux à la Maison de la Forêt, une durée d'un an à compter du 6 juin 2022. Cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux.
- Un bail de dérogation avec le Pressoir des Chartrons, pour le bâtiment 2 de l'hôtel d'entreprises de Mirambeau, d'une surface totale de 280 m<sup>2</sup>. Ce bail débutera le 1<sup>er</sup> mai 2022 et se terminera le 31 décembre 2022. Le montant mensuel du loyer est de 784 € HT.
- Un bail de dérogation avec la SARL CFC 17, pour le bâtiment 3 de l'hôtel d'entreprises de St Genis de Saintonge, d'une surface totale de 237,60 m<sup>2</sup>. Ce bail débutera le 1<sup>er</sup> mars 2022 et se terminera le 28 février 2023. Le montant mensuel du loyer est de 700,92 € HT.
- Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec :
  - METALIT, pour le bâtiment 1 de l'Hôtel d'entreprises de Mirambeau, situé 7-9 avenue de Saintonge, à Mirambeau. Cette mise à disposition prend effet le 4 mai 2022 et se terminera le 1<sup>er</sup> juin 2022.



-SARL MAINNA, pour un bureau de 20m<sup>2</sup> situé ZA Corbonne. Cette AOT débutera le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 12 mois. Le montant mensuel de cette mise à disposition est de 190 € HT (dont 50 € HT de charges communes), soit 228 € TTC.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide :

- de signer un contrat de location de licence IV avec la Mairie de Jonzac pour l'exploitation de la licence de débit de boissons de type IV rattachée au Centre des Congrès de Haute-Saintonge, à compter du 15 avril 2022, pour une durée de 6 mois, moyennant la somme de 50€ mensuelle.

- d'approuver les tarifs suivants concernant les espaces de co-working :

- Une remise de 30 % sur les tarifs 2022 sera appliquée aux étudiants, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

**Point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès :**

#### ANTILLES

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame LAROCHE Nadia en tant qu'agent d'entretien du 2 au 3 avril 2022, du 21 avril au 1er mai 2022, du 05 au 08 mai 2022, du 23 mai au 12 août 2022,
- Madame BOUDEAU Lila en tant qu'agent d'entretien du 14 avril au 1er mai 2022, du 2 au 15 mai 2022,
- Madame VANDENABEELE Méline en tant qu'agent d'entretien du 16 au 30 avril 2022,
- Monsieur LANDREAU Tom en tant qu'agent d'entretien du 16 au 30 avril 2022,
- Monsieur JEAN Clément en tant qu'agent d'entretien du 18 au 24 avril 2022,
- Madame RAPET Coralie en tant qu'agent d'entretien du 30 avril au 1er mai 2022,
- Madame RAFFIN Émilie en tant qu'agent d'entretien du 9 mai au 4 septembre 2022,
- Madame GELIN Thamira en tant qu'agent d'entretien du 28 au 29 mai 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade du 9 au 11 avril 2022, du 16 avril au 1er mai 2022, du 28 au 30 mai 2022, du 04 au 12 juin 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 10 avril 2022, du 14 au 24 avril 2022, du 21 au 29 mai 2022,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade le 10 avril 2022, du 25 avril au 2 mai 2022,
- Madame STANOWSKI Angèle en tant que surveillante de baignade du 16 au 24 avril 2022, le 28 avril 2022,
- Monsieur MÉNAGÉ Jérémy en tant que surveillant de baignade du 18 avril au 15 mai 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 18 au 27 avril 2022, du 26 au 27 mai 2022,
- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 19 au 29 avril 2022, du 7 au 8 mai 2022, du 17 au 29 mai 2022, du 01 au 04 juin 2022,
- Monsieur ARNOUIL Patrick en tant que surveillant de baignade du 19 au 26 avril 2022, du 22 au 29 mai 2022,
- Monsieur PELLETIER Henri en tant que surveillant de baignade du 23 avril au 2 mai 2022,
- Monsieur CHAUVIÈRE Thibault en tant que surveillant de baignade du 25 au 28 avril 2022, du 7 au 8 mai 2022, du 18 au 29 mai 2022, du 02 au 12 juin 2022,
- Monsieur TESSIER Fabien en tant que surveillant de baignade du 26 avril au 1er mai 2022,
- Monsieur TAPON Hugo en tant que surveillant de baignade du 30 avril au 1er mai 2022, le 21 mai 2022,
- Madame ALAOUI Axelle en tant que surveillante de baignade du 29 au 30 avril 2022,
- Monsieur PARNOT Pierre en tant que surveillant de baignade du 9 au 15 mai 2022,
- Monsieur AUBERT Ludovic en tant que surveillant de baignade le 15 mai 2022, le 28 mai 2022, le 12 juin 2022,
- Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade le 28/05/2022, du 04 au 13 juin 2022,
- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration du 7 au 12 avril 2022, du 14 avril au 31 mai 2022,
- Monsieur MÉCÉGUER Téo en tant que serveur en restauration du 9 au 11 avril 2022, du 23 avril au 1er mai 2022, du 14 au 15 mai 2022, du 23 au 29 mai 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 9 au 10 avril 2022, du 15 avril au 1er mai 2022, du 7 au 8 mai 2022, du 14 au 15 mai 2022, du 21 au 31 mai 2022,

- Madame SERGEANT Alexandra en tant que serveuse en restauration du 9 au 12 avril 2022, du 14 avril au 31 mai 2022,
- Madame LABATUT Camille en tant que serveuse en restauration du 14 avril au 1er mai 2022,
- Madame HERVÉ Romy en tant que serveuse en restauration du 15 au 24 avril 2022,
- Madame DELPECH Celtina en tant que serveuse en restauration du 16 avril au 01 mai 2022, du 3 au 9 mai 2022, du 10 au 15 mai 2022, du 18 au 29 mai 2022,
- Monsieur WALLET Benoît en tant que serveur en restauration du 6 au 7 mai 2022, en tant que cuisinier le 10 mai 2022, du 18 au 28 mai 2022,
- Madame AMOUROUX Lindsay en tant que serveuse en restauration 19 au 27 mai 2022,
- Madame MERCIER Alana en tant que serveuse en restauration du 21 au 22 mai 2022,
- Madame CAZULET Amélie en tant que serveuse en restauration du 21 mai au 06 juin 2022,
- Madame MICOUD-TERREAU (BUREL) Sonia en tant que serveuse en restauration du 22 au 24 mai 2022, du 27 au 29 mai 2022,
- Monsieur VIEIRA Adrien en tant que cuisinier du 16 avril au 1er mai 2022,
- Monsieur HASNAIN AHSAN Muhammad en tant que cuisinier du 18 avril au 1er mai 2022,
- Madame BARTHE Marina en tant qu'esthéticienne du 16 au 20 avril 2022,
- Madame SÉRAPHIN Bérénice en tant qu'esthéticienne le 21 avril 2022,
- Madame KOUAMÉ Yobwet en tant qu'esthéticienne du 01 juin au 18 septembre 2022,
- Madame SURIRAY Elia en tant qu'agent d'accueil le 1er mai 2022, du 26 au 29 mai 2022,
- Madame MONTIGAUD Laureenn en tant qu'agent d'accueil du 5 mai 2022 au 18 septembre 2022,
- Madame ROUSSEAU Chloé en tant qu'agent d'accueil du 7 au 29 mai 2022, du 11 au 27 juin 2022,
- Monsieur BRUN Valentin en tant qu'agent d'accueil du 11 au 19 juin 2022,
- Monsieur LANDREAU Loris en tant qu'agent d'entretien technique de la serre du 4 au 10 mai 2022,
- Madame GELIN Thamira en tant qu'agent d'entretien du 28 au 29 mai 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame BOUDEAU Lila en vue de la modification du temps de travail,
- Monsieur POISAC Benoît en vue d'une revalorisation de salaire,
- Monsieur GAGNÈRE Cédric en vue d'une revalorisation de salaire,

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour les Antilles de Jonzac :

-Un partenariat 2022 avec :

- LE FOYER DES METIERS

-Un avenant au contrat signé le 2.07.2019 avec Verifone pour Paybox. Le pack choisi est le « Plus Redirection ».

- une convention de mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs du 2 juillet au 4 septembre 2022 inclus, avec la mairie de Réaux sur Trèfle.

### MYSTERRA

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur LAMBERT Mattéo en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 11 avril au 08 mai 2022,
- Madame DEMETER Perle en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 11 avril au 30 juin 2022,
- Madame ROMAT Emilie en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 11 avril au 30 juin 2022,
- Monsieur JEGAT Nicolas en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 11 avril au 30 juin 2022,
- Madame BERTIN Marie-Agnès en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 11 avril au 30 juin 2022,
- Madame CANTIN Emma en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 16 avril au 30 juin 2022,
- Monsieur HERVÉ Yohann en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 14 au 29 mai 2022,
- Madame BOYER Axelle en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 26 au 29 mai 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer :

-une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge, pour le parc des Labyrinthes Mysterra, pour le compte des producteurs avec :

1. **SARL LABLANCHE** et d'encaisser le chèque de 110 €
2. **Château Montifaud** et d'encaisser le chèque de 36,90 €
3. **GARVOUL LA BIÈRE DES AMIS** et d'encaisser le chèque de 22,85€
4. **HOPSCENE SAS** et d'encaisser le chèque de 22,85€
5. **AUX PARGERS SARL** et d'encaisser le chèque de 55,35 €

6. **LES GOURMANDISES DE PAPY HOTTE** et d'encaisser le chèque de 22,85€
7. **LES SAVEURS DE JEANNE** et d'encaisser le chèque de 22,85€
8. **LULU BALADINE** et d'encaisser le chèque de 15,35€
9. **BACCARA Lise** et d'encaisser le chèque de 36,90 €

-un contrat avec l'APAVE comprenant :

- une prestation de contrôle technique de l'ascenseur. Le montant cette prestation est de 360 € TTC.
- une prestation de vérification de l'ascenseur. Le montant cette prestation est de 180 € TTC.

#### MAISON DE LA VIGNE ET DES SAVEURS

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour la Maison de la Vigne et Des Saveurs, pour le compte des producteurs avec :

1. **LUGAN Bruno** et d'encaisser le chèque de 46 €
2. **CAVES JULES GAUTRET UNICOGNAC SA** et d'encaisser le chèque de 110 €
3. **ALLARY TONNELLERIE** et d'encaisser le chèque de 46 €
4. **Cyril GERVAIS** et d'encaisser le chèque de 65 €
5. **THIBEAU EARL** et d'encaisser le chèque de 110 €
6. **SARL LES 3 PROMISES** et d'encaisser le chèque de 46 €

#### VITREZAY

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur VALLEIN Lucas en tant qu'agent d'animation nature et pêche du 27 juin au 15 novembre 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- les tarifs suivants, pour Vitrezay :

<b>TARIFS boutique à voter 2022</b>	
<b>VITREZAY, ECHAPPEES NATURE</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>Proposition tarif 2022</b>
<b>JARDIN DECO</b>	
Statue oiseau blanc Fat Bird Long	18,50 €
Tableau en verre oiseaux du jardin	12,00 €
Cale porte oiseau en feutre	17,00 €
Magnet oiseaux colorés	18,00 €
Mangeoire originale à suspendre oiseau métal	14,50 €
Oiseau en résine mat origami 17cm	24,50 €
Oiseau en résine mat origami 24cm	39,00 €
Cale porte hibou en velours	18,00 €
<b>Alexandra Diffusion</b>	
Magnet rectangle métal – MAT	3,00 €
Couteau pc Vitrezay	5,50 €
Couteau bois tire bouchon	9,50 €
<b>Maison colibri</b>	
Madeleine fourrée chocolat noir	5,00 €
Madeleine fourrée framboise	5,00 €
Madeleine fourrée orange	5,00 €
Madeleine noisette chocolat lait	2,00 €
<b>Nature &amp; découverte – Livres achetés</b>	
80 Activités nature	14,95 €
Le guide pratique des petits jardiniers	11,50 €

Un compost avec ou sans jardin	9,95 €
<b>Peluches living nature</b>	
Peluche Faon allongé	24,00 €
Peluche abeille	17,50 €
Peluche cerf	25,00 €
Peluche hérisson	12,00 €
Peluche renard	12,00 €
Peluche martin pêcheur	11,00 €
Peluche marcassin	17,50 €
Peluche chouette	8,00 €
Porte clef peluche chauve souris	8,00 €
<b>Sortie vélo guidée</b>	
<b>Accompagnement vélo 1h30 à 2h (vélo fourni)</b>	
Adulte	12,00 €
Enfant (-18ans)	9,00 €
Groupe adulte (min 10 pers)	11,00 €
Groupe enfant (min 10pers)	8,00 €
Famille (2A+2E)	36,00 €

-Une convention relative au dépôt vente géré par la Communauté de Communes de la Haute Saintonge pour le Pôle Nature de Vitrezay, pour le compte des producteurs avec :

1. **LES GROIES** et d'encaisser le chèque de 55,35 €
2. **DOMAINE MOUNIER** et d'encaisser le chèque de 55,35 €
3. **BACCARA Lise** et d'encaisser le chèque de 36,90 €
4. **LES RUCHERS D ISABELLE** et d'encaisser le chèque de 46 €
5. **OT Jonzac**, à titre gracieux
6. **GUERINAUD** et d'encaisser le chèque de 55,35 €
7. **CARPIO EARL** et d'encaisser le chèque de 32,60 €
8. **CHATEAU MONTIFAUD** et d'encaisser le chèque de 55,35 €

-Avec l'agence TANDEM Prod un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour la fête du Port de Vitrezay qui aura lieu dimanche 7 août 2022.

-Une convention 2022 avec l'association Biosphère Environnement, valable du 3 avril au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Cette convention comprend 20 journées d'animation ainsi que 31 journées de mise en place du camp de suivi des passereaux migrateurs sur Vitrezay. Le montant total à charge de la CDCHS est de 9.300€ TTC.

-Un avenant au contrat n° 1912.84 conclu avec HYGIENAIR, ajoutant à l'entretien bi-annuel la mise en propreté des réseaux d'extraction de buées grasses.

Le montant annuel de cette prestation supplémentaire est de 1583,40 €.

-Avec l'association Les Traits de Jean Vérat, une convention de mise à disposition de matériel pour la « wagonnette luxe mixte pour passagers valides et handicapés de 14 places ».

La convention débute le 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée d'un an.

La CDCHS percevra une commission par prestation vendue.

#### MAISON DE LA FORET

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour la Maison de la Forêt :

- Une convention de partenariat avec Mme Rochette Laetitia pour une exposition de sculptures du 21 mai au 30 juin 2022, pour laquelle l'artiste met ses œuvres gracieusement à disposition.

#### MEDIATHEQUE DE HAUTE-SAINTONGE

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour la médiathèque de Haute-Saintonge :

-avec STANLEY Security, pour un montant de 178 € HT mensuel.

- avec l'APAVE, un contrat de prestation ponctuelle pour le contrôle technique des ascenseurs. Le montant ce de contrat est de 360 € TTC.
- Un contrat de location avec Mister Selfie, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022, pour un montant de 430 € TTC.
- Un contrat d'engagement avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image d'Angoulême, pour le 9 avril 2022, et un montant de 360 € TTC auquel s'ajoutera 69 € de frais de transport et ainsi que les frais de 2 repas.
- Un contrat d'engagement avec M. Pascal Rabaté, pour une intervention le 6 mai 2022 dont le montant est de 273,63 €.
- Un contrat d'engagement avec le CIBDI d'Angoulême, pour une intervention le 6 mai 2022 dont le montant est de 360 € TTC. Un repas sera également pris en charge par la CDCHS.
- Un contrat d'engagement avec l'Atelier PARC, pour une intervention le 2 avril ainsi que les 4 et 5 mai 2022.
- Une convention de prêt temporaire concernant une valise de jeux, avec la Mairie de Montlieu-la-Garde, du 29 juin au 28 juillet 2022.

### ECOLE DES ARTS DE HAUTE-SAINTONGE

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge ;

- un devis avec SOCOTEC pour la vérification périodique des installations électriques et la vérification réglementaire ERP et SSI, dont le montant est de 1 128 € TTC.
- avec l'association Eurochestries Charente-Maritime ;
  - Un contrat de partenariat pour une Aide aux communes, à travers laquelle la CDCHS s'engage à aider financièrement 4 communes, pour un montant total de 2.017€.
  - Un contrat de partenariat pour les concerts organisés par la CDCHS, du 1<sup>er</sup> au 11 août 2022. La CDCHS prendra en charge un montant de 16.670€, pour la totalité des concerts concernés.
- avec la mairie de Jonzac et Mme M archais-Pasquier, une convention service de transport valable jusqu'au 29 juin 2022.
- Un contrat de partenariat pour une Aide aux communes, à travers laquelle la CDCHS s'engage à aider financièrement 4 communes, pour un montant total de 2.017€.
- Un contrat de partenariat pour les concerts organisés par la CDCHS, du 1<sup>er</sup> au 11 août 2022. La CDCHS prendra en charge un montant de 16.670€, pour la totalité des concerts concernés.
- Considérant le décret n°2022-586 du 20 avril 2022 (publié au J.O. du 21/04/2022) portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec les agents suivants :

- Madame DALENCON Laëtitia,
- Madame TONDUSSON Céline

afin de mettre à jour l'indice majoré : indice majoré 352 (indice brut 382), avec effet au 1er mai 2022.

### CENTRE DES CONGRES

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour le Centre des Congrès de Haute-Saintonge :

- Une convention de mise à disposition avec Lions Club Jonzac Haute-Saintonge, représentée par André Sablon, du 28 au 30 avril 2022, au prix de 5.082 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Jonz'Acte, représentée par Pascale Roques André, le 5 avril 2022, au prix de 520,40 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE, représentée par Pauline Bourvis, du 4 au 5 mai 2022, au prix de 8.250 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Acteurs de nos conduites, représentée par Sophia Ayache, du 2 au 3 mai 2022, au prix de 375 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Mairie de Jonzac, représentée par le Maire, Christophe Cabri, du 6 au 7 mai 2022, au prix de 1.500 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Charente Tourisme, représentée par Leila Bouillet, du 9 au 10 mai 2022, au prix de 6.030 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec l'Association ECMA, représentée par Mickaël Merles, du 19 au 21 mai 2022, au prix de 4.110 € HT.

- Une convention de mise à disposition avec SICA DES BARONNIES, représentée par Isabelle Mondou, du 30 au 31 mai 2022, au prix de 7.300 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Studio Danse Jonzac, du 8 au 12 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.800 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec ESCA DANSE, du 25 au 26 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.450 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Union Barbezieux-Jonzac, représentée par M. Roger Hadoux, du 25 au 26 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 1.800 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Cheops Nouvelle-Aquitaine, représentée par Mme Charlotte Violle, du 8 au 10 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 5.170 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Coopérative Océalia, représentée par Mme Laetitia Dos Anjos, du 7 au 8 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.950 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Studio Danse Jonzac, du 8 au 12 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.800 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec ESCA DANSE, du 25 au 26 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.450 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Union Barbezieux-Jonzac, représentée par M. Roger Hadoux, du 25 au 26 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 1.800 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Cheops Nouvelle-Aquitaine, représentée par Mme Charlotte Violle, du 8 au 10 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 5.170 € HT.
- Une convention de mise à disposition avec Coopérative Océalia, représentée par Mme Laetitia Dos Anjos, du 7 au 8 juin 2022. Le montant total de cette mise à disposition est de 2.950 € HT.
- Un contrat annuel de référencement traiteur 2022 avec :
  - MONTENDRE TRAITEUR, représentée par M. Christophe BOULE